

Une opinion sur la guerre

Dans le *Devoir* de lundi, M. Omer Héroux écrit le solide article qui suit sur le grand conflit européen.

Encore qu'il faille prendre chacune des dépêches avec beaucoup de précautions—elles se contredisent souvent l'une l'autre—il semble bien que le monde marche à une catastrophe incommensurable, suivant l'expression de M. Asquith.

Aucune époque n'a vu une guerre dont les conséquences s'annoncent aussi graves que celles d'aujourd'hui. C'est la première fois qu'un conflit de proportions aussi considérables s'engage sous le régime de la nation armée; c'est la première fois que des armes nouvelles comme l'aéroplane et le sous-marin seront employées sur une aussi vaste échelle. Et les liens intimes créés entre tous les peuples par les moyens modernes de communication font que toutes les nations, même celles qui ne sont pas directement intéressées, ressentiront, dans une proportion qu'on ne peut encore apprécier, le contre-coup du conflit.

Songez qu'en vertu des lois militaires des grandes nations déjà engagées, tous les hommes valides de vingt à quarante-cinq ans—sans compter les officiers plus âgés—sont appelés sous les armes. C'est-à-dire qu'en dehors de la perturbation causée par la guerre elle-même—de la saisie et de l'emploi par les gouvernements des chemins de fer, des télégraphes, des téléphones et de tous les grands moyens de transport, de l'énorme gaspillage financier qu'entraînera le conflit—nous allons assister à une suspension quasi-officielle de la production sur une partie importante du globe; et non pas seulement de la production de luxe, mais de la production essentielle.

Nous sommes à la veille des récoltes. Que donneront-elles dans des pays comme la France, l'Allemagne, la Russie, l'Autriche-Hongrie, où il ne restera sur la terre que les femmes, des vieillards et des enfants?

Pour quoi qu'il soit du champ de bataille, et encore qu'il n'ait rien en à faire jusqu'ici avec le conflit, le Canada a sûrement subi déjà les effets de la crise. Si l'on n'avait fermé la Bourse, personne ne sait quels désastres se seraient produits.

Un financier connu nous disait récemment: Il faut, pour apprécier les conséquences de la crise, occuper certaines positions spéciales. On n'a point d'idée des pertes causées par la dernière hausse. On a vu ces jours-ci se présenter au guichet des banques et solliciter de l'argent des gens qui de leur vie n'avaient eu besoin d'emprunter un sou. Un autre homme d'affaires nous disait: Si vous voulez avoir quelque idée de ce qui se passe, voyez le nombre de gens qui ont la réputation d'être riches, et qui, de fait, le sont, et que la nécessité contraint aujourd'hui d'aller dans les bureaux des compagnies d'assurance profiter de leur droit d'emprunter d'argent ou même cent piastres sur une police qu'ils n'ont prise souvent que pour être agréable à un ami.

Et il n'est point probable que la situation s'améliore, si l'Angleterre—et particulièrement le Canada—entrent en scène. Le correspondant du *Daily Mail* à Ottawa, discutant l'éventualité de l'envoi en Angleterre d'un contingent canadien, déclarait ce matin que le transport sûr de ces troupes en Angleterre serait d'abord un très gros problème et, secondement, qu'il faudrait trouver au Canada même les ressources qu'exigerait l'intervention, attendu que nos réservoirs habituels de capitaux ne trouveraient fermés du coup.

Et c'est un problème dont chacun peut, dans l'état actuel des choses, mesurer la gravité. Chacun peut aussi prévoir l'effet qu'aurait sur la vie économique du pays cette levée de capitaux, coincé avec la fermeture des sources d'où nous tirons généralement nos ressources financières.

Dans l'intervalle, les événements—et il n'était pas nécessaire d'être grand prophète pour le prévoir—justifient nos indications de vendredi sur la gravité de la situation à laquelle le gouvernement aura à faire face sur le sol même du Canada.

On annonce que la Commission du Port et la compagnie du Grand Tronc font particulièrement surveiller les écluses à grains et leur matériel, et que la Commission du Port a demandé au gouvernement d'exercer une surveillance spéciale sur les canaux et les ports. Tout cela est de première nécessité et relève au premier chef du gouvernement canadien, comme la mise en défense de nos côtes et le maintien de la paix intérieure. Nous avons vécu dans des conditions telles jusqu'ici que nous n'avons guère songé à quel point la subsistance des populations de l'Est—sans compter celle de l'Angleterre—dépend des libres com-

munications entre l'Est et l'Ouest par chemins de fer et canaux; nous avons encore moins songé à la facilité avec laquelle ces communications pourraient être interrompues par une poignée d'hommes déterminés, aidés d'une petite provision de dynamite ou de nitroglycérine. Qui peut avoir intérêt à commettre un pareil attentat?

L'intérêt existera si le conflit affecte l'Angleterre et ses colonies, et l'on peut s'attendre à tout de la part d'hommes exaspérés et pour un bon nombre familiarisés avec le maniement des explosifs.

Par ailleurs, il s'est déjà produit des conflits entre nationaux des divers pays belligérants, et l'on peut s'attendre à des incidents beaucoup plus graves d'ici quelques jours, au fur et à mesure que montera la fièvre.

Il suffit de deux ou trois têtes chaudes pour organiser une manifestation et grouper quelques centaines de personnes. Que ces manifestations viennent en conflit avec des sujets d'un pays ennemi, un coup de pistolet peut partir—on ne saura peut-être jamais comment—et être le signal d'un conflit sanglant.

On ne tardera pas à s'apercevoir qu'avec une population cosmopolite comme celle que nous avons reçue depuis quelques années, le problème du maintien de la paix intérieure va devenir, dans nos grandes villes, d'une difficulté dont nos pères n'avaient aucune idée.

Les fameux chevaliers

En réponse à un article de la *Croix*, de Paris, la *Croix*, de Montréal, fait sur le compte des Chevaliers de Colomb les très justes commentaires suivants, qu'on lira avec le plus grand intérêt:

Dans la *Croix* de Paris, du 20 décembre dernier, il a été publié un élogé dithyrambique des Chevaliers de Colomb.

Je ne dis pas qu'il n'y ait rien de vrai dans les éloges qu'on leur donne. Cependant, il me semble que quelques observations s'imposent.

Alors l'auteur de l'article attribue aux seuls K. of C. tout ce qui se fait de bien en Amérique. C'est un peu de modestie ne ferait pas de mal. Il y a, sans doute, des K. of C. qui, aux Etats-Unis aussi bien qu'au Canada, combattent vaillamment pour la cause de l'Eglise catholique. Mais ils ne sont ni les seuls, ni les premiers sur la brèche.

Il y a, continue l'auteur, une levée générale de bouilliers par les protestants et les francs-maçons. Contre qui, contre les catholiques?—Où!

Contre ceux des K. of C. qui, aux élections, ont triomphé de candidats adverses?—Probablement.

Contre les K. of C. comme société?—Oh! si peu. C'est au contraire une des rares sociétés catholiques qui ait ordinairement une bonne presse parmi les feuilles protestantes. C'est la seule qui ait jamais eu l'honneur (?) d'être louée et hautement approuvée par les organes officiels de l'orangisme et de la maçonnerie. Et cela seul devrait suffire à la rendre suspecte.

Les K. of C., dit-on, sont très généreux à l'égard de certaines œuvres catholiques. C'est vrai. Mais beaucoup prétendent que, pour toucher leurs coeurs, il faut prononcer certaines paroles qui ne sont pas connues de tout le monde, et faire certains signes qui n'ont aucun rapport avec le signe de la croix.

Us se protègent les uns les autres et favorisent leur élévation réciproque. C'est très vrai. Mais que ce soient toujours les plus méritants, parmi les catholiques tout courts, qui se trouvent ainsi placés sur le chandelier, c'est un point très controversé.

Il y a une autre société qui fait la même chose dans toutes les parties du monde; et, si ça fait les affaires des adeptes de la secte, je n'ai jamais entendu dire que le public avait eu à s'en louer.

Les mauvaises langues disent même que la nouvelle chevalerie non contente d'exercer son "pistonage" dans l'ordre civil et politique, tend à l'étendre à un autre ordre, où il pourrait avoir et où il a déjà eu, dit-on, les plus désastreux effets.

Et puis, comment peut-on attribuer aux K. of C. le mérite de l'élection du gouverneur et du maire de New-York, tout en prétendant que l'association est neutre, sous le rapport des partis politiques? Chacun sait pourtant bien qu'aux Etats-Unis surtout, ce sont les partis politiques qui font les élections, c'est-à-dire, les vrais partis politiques triqués par les sociétés occultes. La chevalerie serait-elle une de celles-ci? ayant une face en public et une autre dans le secret des "halls"? On l'a beaucoup dit; ceci tendrait à faire croire que c'est vrai.

M. Malet écrit avec un bel aplomb:

"Les mesurés sont affiliés à l'ordre d'après un rituel spécial; ce rituel, 'ai-je besoin de le dire', n'a rien en soi qui puisse éveiller les susceptibilités de l'Eglise, par une assimilation quelconque avec les rites mystérieux et défendus, en usage dans les loges maçonniques."

Mais oui; il y aurait besoin, grand besoin de le dire; c'est même la seule chose qu'il importait de dire, et surtout de prouver; c'est là qu'est le noeud de la question.

Car, à part les controverses sur l'esprit de la société, voici les points qui me semblent bien établis et admis par les chevaliers eux-mêmes:

Ils ont une initiation "secrète" (comme les F...)

Ils sont initiés au moyen de rituels "mystérieux" et quinquacelles (comme les F...)

L'initiation se fait à plusieurs degrés (comme chez les F...)

Il y a des secrets échelonnés tout le long de ces différents degrés (comme chez les F...)

Les initiés des degrés inférieurs ne connaissent point les secrets des degrés supérieurs (comme chez les F...)

D'après M. Malet, ils prétendent ne pas s'occuper de politique, et cependant, d'après le même, ils ont des élections (comme chez les F...)

Ils ont des mots de passe et des signes de reconnaissance (comme chez les F...)

On essaie de rassurer les consciences timorées, en leur disant qu'un grand nombre de prêtres font partie de la société.

Ainsi en était-il de la F... M... avant 1789.

Ils prétendent être une association de bienfaisance et de secours mutuel; ainsi disent les F... M... Ils se proposent de défendre la religion Catholique; ainsi dissimulent beaucoup de loges, avant 1789, cela ne les empêchait pas d'auteurs, de favoriser la licence et le relâchement des moeurs, par tous les moyens possibles. Et, ici encore, la comparaison semble pouvoir se poursuivre; car les réunions des K. of C. se terminent rarement sans bals, où l'on peut admirer chevaliers et chevalières se livrant aux exercices des danses les plus "sélectes" de la civilisation moderne.

M. Malet se pème d'admiration devant la "fraternisation" des pasteurs et de leurs ouailles, dans les "halls" de la chevalerie. Il me semble que cela a dû rappeler une ancienne connaissance (le "Sillon") au souvenir des catholiques français. Seulement par là-bas, l'autorité supérieure ne semble pas trouver cela si admirable que ça. J'ai même lu une encyclique de Pie X où j'ai bien cru comprendre que cette sorte de "fraternité" était absolument prohibée... Peut-être ai-je mal compris.

Sans donc vouloir me prononcer sur l'orthodoxie des Chevaliers, puisque Rome ne l'a pas fait, je puis bien dire, qu'avec mes yeux de profane, je ne peux pas voir la différence qui existe entre la situation d'un prêtre, initié du 1er degré, et entrant dans un "hall", pour y devenir le subordonné de son bedeau du 4e, et celle du capitaine, de grade M... inférieur, entrant en loge pour être soumis à l'autorité du caporal bottier de sa compagnie bon 33.

Un autre grand inconvénient de la chevalerie, c'est quelle sert de

paratonnerre à la F... M... et à toutes les autres sociétés secrètes. Parlez, en effet, des dangers de ces sociétés à un protestant ou à un catholique "exempt de préjugés", tout de suite il va vous jeter à la face les K. of C. Et de fait, je ne vois pas bien quelle autorité peut avoir, pour combattre la F... M... un prêtre affilié lui-même à la société secrète des Chevaliers de Colomb.

Donc, en résumé, personne ne nie les avantages "matériels" apportés par les K. of C. à certaines églises et à certaines institutions catholiques. Personne ne met en doute la parfaite bonne volonté de l'immense majorité des Chevaliers. Mais pour ce qui est de l'influence morale de la société, comme telle, nous pensons, avec beaucoup d'autres, que tant qu'elle n'aura pas renoncé à sanctifier ses réunions par la valse et le polka, tant qu'elle n'aura pas renoncé à ses singeries plus ou moins maçonniques; tant qu'elle n'aura pas secoué le joug de ses 4e, pour se soumettre au grand joug, à l'autorité des pasteurs légitimes, une grande réserve s'impose à son égard.

PIERRE LEMOINE.

Feux de forêts

Nous voici à l'époque où les feux de forêts font, d'habitude, le plus sentir leurs terribles ravages. Si l'on mettait en pratique les quelques conseils suivants, on éviterait la majeure partie des lourdes pertes créées par les feux de forêts:

1o. Assurez-vous que votre allumette est éteinte avant de la jeter au hasard.

2o. Videz les cendres de votre pipe, ou jetez votre bout de cigarette ou de cigarette dans un endroit où il n'y a rien d'inflammable.

3o. N'allumez pas un feu de camp plus considérable que vous n'avez besoin. Ne le quittez jamais, fût-ce même pour quelques instants, sans avoir éteint le feu au moyen d'eau ou de terre.

4o. N'allumez pas de feu de camp près d'un arbre ou d'un corps mort. Elevez un petit feu autour duquel vous pouvez enlever les aiguilles, les feuilles ou l'herbe.

5o. N'allumez pas de feu de joie. Le vent peut s'élever d'un instant à l'autre et donner naissance à un incendie que vous ne pourrez plus contrôler.

6o. Si vous découvrez un feu, éteignez-le si possible; si vous ne le pouvez pas; avertissez le garde-forestier le plus rapproché, ou le garde-feu, aussi rapidement que vous en serez capables.

Docteur.—Vous menez une vie trop sédentaire, vous devriez changer davantage de scène.

Patient.—Allons donc! J'en change bien assez de scènes, j'suis machiniste au National!

LES INSOUCIANTS
Madame.—Si nous déménageons dans cette petite maison, nous serons déçus.

Monsieur.—Qu'importe: la maison est confortable et nous ne nous mettrons pas de dettes sur le dos.

Madame.—Voilà bien les hommes! Pourvu qu'ils aient leur confort et que la moindre facture soit payée aussitôt que présentée, ils s'acquiescent peu de ce que pense le monde!

Ax retardataires

Au mois de mai dernier, l'administration de LA JUSTICE LIMITEE faisait parvenir à tous ceux qui n'étaient pas en règle avec la caisse du journal la "Justice" un pressant appel de payer leur abonnement. Quelques abonnés seulement ont jugé à propos de faire remise. Par négligence ou pour d'autres motifs, la grosse majorité des souscripteurs n'ont pas eu de voir donner signe de vie. Nous disions dans notre lettre circulaire du mois de mai:

"Nous sommes prêts à continuer la lutte, à condition que l'on ne perde pas totalement de vue quelles raisons il faut mettre en oeuvre pour faire vivre, grandir et prospérer un journal de combat."

"Votre remise n'est que peu de chose, mais songez que votre cas se répète des milliers de fois, et que la réunion de toutes ces redevances formera un montant qui nous aidera à lutter vaillamment."

Vu le piètre résultat de nos réclamations, nous avons décidé de revenir aujourd'hui à la charge par la voie de notre journal. Nous prions donc TOUS CEUX qui nous doivent un an d'abonnement—ou plus—de bien vouloir se rendre à notre nouvelle demande.

Si d'ici quinze jours les retardataires ne se sont pas occupés de nous faire parvenir leur remise, nous nous verrons forcés de transporter leur compte entre les mains de nos avocats pour perception. Personne n'aura le droit de s'offenser, puisque tous et chacun auront été plusieurs fois avertis.

LA JUSTICE LIMITEE, 457-459, rue Sussex, Ottawa, Ontario.

DECISIONS JUDICIAIRES (CONCERNANT LES JOURNAUX)

1.—Toute personne qui retire régulièrement un journal du bureau de poste, qu'elle ait souscrit ou non, que ce journal soit adressé à son nom ou à celui d'un autre est responsable du paiement.

2.—Toute personne qui renvoie un journal est tenue de payer tous les arriérés qu'elle doit sur son abonnement, autrement l'éditeur peut continuer à le lui envoyer jusqu'au moment du paiement, qu'elle ait retiré ou non le journal du bureau de poste.

3.—Tout abonné peut être poursuivi pour abonnement dans le district où le journal se publie, lors même qu'il demeurerait à des centaines de lieues de cet endroit.

4.—Les tribunaux ont décidé que le fait de retirer un journal du bureau de poste, ou de changer de résidence et de laisser accumuler les numéros, à l'ancienne adresse constitue une preuve prima facie d'intention de fraude."

On demande

ON DEMANDE une institutrice graduée dans les deux langues dans la province d'Ontario pour l'école séparée de Rainy River. Salaires offerts, \$500.00 par an. S'adresser à M. Louis Patenaude, Rainy River. 24-7-3fs.

On demande

INSTITUTRICE.—On demande une institutrice bilingue qualifiée pour Ontario pour l'école séparée No. 12 du Township de Nepean, Bellevue (banlieue d'Ottawa) pour l'année scolaire 1914-15. S'adresser à M. S. Cousineau, City View, Ont.

Pour l'enseignement

Des demandes seront reçues par les soussignés, jusqu'au quinze d'août, pour des instituteurs et institutrices pour les Ecoles séparées d'Ottawa, pour le terme commençant le 1er septembre.

Les salaires seront comme suit: détenteurs de certificats de troisième classe, \$450.00; détenteurs de certificats de seconde classe, \$500.00; principaux pour les écoles de trois classes ou moins, \$600.00; principaux pour les écoles de quatre classes ou plus, \$700.00.

Les postulants qui possèdent la double qualification de l'anglais et du français voudront bien mentionner ce fait dans leurs demandes.

S. M. GENEST, Président, 202, rue Queen, Ottawa, 20 juillet 1914.

RAISON DE PLUS

—Vous ne devriez pas aller à X, tous les gens y sont malades. —Raison de plus pour y aller; je suis médecin.

Téléphone: Queen 1635

J.-H. Brunet

Maréchal-Ferrant
Rue VICTORIA, Coin MAISONNEUVE
Spécialité: Chevaux de carrosse et chevaux de course.
Une visite est sollicitée.

JOSEPH COTE

Agent d'Assurances
Contre le feu, les accidents sur les grandes vitres, les automobiles et sur la vie.
Les meilleures compagnies anglaises, américaines et canadiennes.
120 rue Clarence, Ottawa.
Téléphone: Rideau 130.

LIBRAIRIE FRANÇAISE.

livres de Prières, Chapeteles, Médailles, Statues, Bénédictins, Images, Crucifix.

Aussi un bel assortiment de livres de classes.

Vous pouvez vous les procurer en vous adressant à la LIBRAIRIE P C Guillaume
Angle des rues Sussex et York.

BANQUE NATIONALE

FONDEE EN 1860

CAPITAL AUTORISE, \$5,000,000. RÉSERVE, \$1,700,000.
CAPITAL PAYE, \$2,000,000. ACTIF TOTAL, \$25,983,239.12.

Notre Succursale de Paris

14 rue Auber

Permet d'offrir au public voyageur des avantages exceptionnels et au commerce des taux d'échange raisonnables. Lettres de crédit émises sur tous les points du globe. Travellers Cheques, payables sans charges en Europe et en Palestine.

Dépôts de \$1.00 et plus acceptés, retirables à demande. Intérêt bonifié deux fois l'an sur la balance quotidienne. Le clergé et les marchands de campagnes et tous nos clients en général sont assurés d'un service prompt et efficace.

ST-GEO. LEMOINE, gérant.

CHARBON ET BOIS

25c Par Tonne d'Escompte.

SUR LE CHARBON ACHETÉ AU COMPTANT.

Livraison Immédiate.

JOHN HENEY ET FILS, LIMITEE.

20 RUE SPARKS

BRANCHES

76 Nicolas, Tél. R. 303 et 839

370 Catharine, Tél. Carling 1340.

Rue Bank, Tél. Q. 2548.

Tél. Q. 4428-4429.

On demande

ON DEMANDE une institutrice graduée dans les deux langues dans la province d'Ontario pour l'école séparée de Rainy River. Salaires offerts, \$500.00 par an. S'adresser à M. Louis Patenaude, Rainy River. 24-7-3fs.

On demande

INSTITUTRICE.—On demande une institutrice bilingue qualifiée pour Ontario pour l'école séparée No. 12 du Township de Nepean, Bellevue (banlieue d'Ottawa) pour l'année scolaire 1914-15. S'adresser à M. S. Cousineau, City View, Ont.

Pour l'enseignement

Des demandes seront reçues par les soussignés, jusqu'au quinze d'août, pour des instituteurs et institutrices pour les Ecoles séparées d'Ottawa, pour le terme commençant le 1er septembre.

Les salaires seront comme suit: détenteurs de certificats de troisième classe, \$450.00; détenteurs de certificats de seconde classe, \$500.00; principaux pour les écoles de trois classes ou moins, \$600.00; principaux pour les écoles de quatre classes ou plus, \$700.00.

Les postulants qui possèdent la double qualification de l'anglais et du français voudront bien mentionner ce fait dans leurs demandes.

S. M. GENEST, Président, 202, rue Queen, Ottawa, 20 juillet 1914.

RAISON DE PLUS

—Vous ne devriez pas aller à X, tous les gens y sont malades. —Raison de plus pour y aller; je suis médecin.

Téléphone: Queen 1635

J.-H. Brunet

Maréchal-Ferrant
Rue VICTORIA, Coin MAISONNEUVE
Spécialité: Chevaux de carrosse et chevaux de course.
Une visite est sollicitée.

JOSEPH COTE

Agent d'Assurances
Contre le feu, les accidents sur les grandes vitres, les automobiles et sur la vie.
Les meilleures compagnies anglaises, américaines et canadiennes.
120 rue Clarence, Ottawa.
Téléphone: Rideau 130.

LIBRAIRIE FRANÇAISE.

livres de Prières, Chapeteles, Médailles, Statues, Bénédictins, Images, Crucifix.

Aussi un bel assortiment de livres de classes.

Vous pouvez vous les procurer en vous adressant à la LIBRAIRIE P C Guillaume
Angle des rues Sussex et York.

BANQUE NATIONALE

FONDEE EN 1860

CAPITAL AUTORISE, \$5,000,000. RÉSERVE, \$1,700,000.
CAPITAL PAYE, \$2,000,000. ACTIF TOTAL, \$25,983,239.12.

Notre Succursale de Paris

14 rue Auber

Permet d'offrir au public voyageur des avantages exceptionnels et au commerce des taux d'échange raisonnables. Lettres de crédit émises sur tous les points du globe. Travellers Cheques, payables sans charges en Europe et en Palestine.

Dépôts de \$1.00 et plus acceptés, retirables à demande. Intérêt bonifié deux fois l'an sur la balance quotidienne. Le clergé et les marchands de campagnes et tous nos clients en général sont assurés d'un service prompt et efficace.

ST-GEO. LEMOINE, gérant.

CHARBON ET BOIS

25c Par Tonne d'Escompte.

SUR LE CHARBON ACHETÉ AU COMPTANT.

Livraison Immédiate.

JOHN HENEY ET FILS, LIMITEE.

20 RUE SPARKS

BRANCHES

76 Nicolas, Tél. R. 303 et 839

370 Catharine, Tél. Carling 1340.

Rue Bank, Tél. Q. 2548.

Tél. Q. 4428-4429.

—AU—

Rendez-vous de l'Élégance

NOUS sommes en mesure de répondre aux demandes des plus difficiles. Notre choix de Merceries et Chapeaux est des plus complets. La valeur et les qualités de nos marchandises nous ont mérité la clientèle des jeunes élégants de la ville et des environs.

NOUS assortiments sont toujours de saison et du dernier goût.

VEZ vous en convaincre par vous-mêmes.

Quelques spécialités a prix réduits

Chemises négligées avec collet mou. Rég. \$1.25 pour \$1.00.

Sous-vêtements "Combinaisons" en toile, manches courtes et longues. Régulier \$1.25 pour \$1.00.

Chaussons en fil de soie, à \$1.25 et \$1.00.

Cétoires de toutes sortes et de toutes nuances à 25c, 50c, 75c et \$1.00.

Pantalons en duck. Rég. \$1.25 pour \$1.00.

Chemises blanches en duck. Rég. \$1.00 pour 75c.

Costumes de bain, un ou deux morceaux. 50c et 75c.

Nous avons aussi un bel assortiment de chapeaux

Chapeaux "Panama". Régulier \$10, et \$8. Sacrifiés à \$3.95.

Chapeaux "Sailor" les plus nouvelles formes. Votre choix à \$2.00.

Chapeaux mous et durs, les formes les plus nouvelles pour l'automne. \$2. et \$2.50.

25 douzaines de bretelles de 50c, à vendre à 25

Cartes d'affaires

Si vous avez besoin d'un piano! Achetez le fameux EVANS BROS. Le meilleur instrument sur le marché. J.-G. CHÉNIER, 220 rue Division, Ottawa.

Wm. J. LANDREVILLE, Entreprenneur de Peupliers Usés, 411 rue Sparks, Ottawa.

Devlin & Ste Marie, 191 rue Principale, Hull, Que.

Docteur J.-E.-N. de Haitre, 811 rue Principale, Ottawa.

Dr. J. U. DeLisle, Dentiste, 911 rue Principale, Ottawa.

Dr. Eug. Quesnel, B. A., Médecin-Chirurgien, 374 Rue Rideau, Ottawa.

BOUTET & BELANGER, 52 RUE RIDÉAU, OTTAWA.

Auguste Lemieux, C. R., Avocat, 192 rue St-Patrick, Ottawa.

Dr F. X. VALADE, 192 rue St-Patrick, Ottawa.

Dr R. CHEVRIER, Spécialité: Chirrigie abdominale, 66 Daly Ottawa, Téléphone: Rideau 796.

Dr JOSAPHAT ISABELLE, 121 BREWERY - HULL, CONSULTATIONS: 9 à 10 A. M. - 1 à 3 P. M. - 7 à 9 A. M.

Agences Fédérales Limitées, Courtiers en Assurances et Immobilier, 292 Rue Dalhousie, Ottawa.

LA Cie GAUTHIER, Ltée, 159 St-Patrick, Ottawa.

Dr A. I. TELMOSSÉ, Médecin-Vétérinaire, 66 rue York, Ottawa.

Abonnez-vous à la JUSTICE

ROMAN CANADIEN FRANCOIS DE BIENVILLE

SCÈNES DE LA VIE CANADIENNE AU XVIIÈME SIÈCLE PAR JOSEPH MARMETTE

(Suite.) Quelques jours après, Dent-de-Loup avait disparu, sans qu'on pût expliquer comment il était parvenu à s'échapper...

Un mois plus tard, vers le milieu de juin, Dent-de-Loup amarré, harassé, épuisé, rentra au village aguerri, où l'on attendait rien moins que son retour.

Comme l'Iroquois était parti, venu, seul et sans armes, à rejoindre ses frères au milieu des périls sans nombre que lui suscitaient sans cesse le dangereux voisinage des blancs.

Le premier soin de Dent-de-Loup, lorsqu'il se trouva dans les bois et à l'abri de toute poursuite immédiate, fut de se confectionner un arc et des flèches, à l'aide d'un couteau que lui avait procuré Jean Houdon.

Le couteau qu'il avait procuré Jean Houdon, la corde était toute trouvée, car le prévoyant sauvage l'avait tiré de son gubail dont il avait mis, durant le dernier jour de sa captivité, les meilleurs fils à profit.

Ces armes primitives l'avaient empêché de mourir de faim dans sa longue marche à travers la forêt. Un original qu'il surprenait se désaltérant au bord d'un lac, une perdrix que son trait allait chercher sous la feuillée, un lièvre que sa flèche arrêtait sur le bord d'un terrier, tels étaient les aliments dont il sustentait son aventureuse existence.

C'est ainsi qu'après maintes fatigues, après maintes angoisses causées par la possibilité de retomber entre les mains de ses ennemis, le Chat-Rusé revint les bras armés de la rivière Mohawk.

Mais de cruelles déceptions l'attendaient dans sa bourgade. D'abord le prestige d'invincibilité attaché à son passé venait de subir un rude échec, par suite de sa défaite et de sa capture récente; ensuite, comme on l'avait cru mort, un autre échec avait été dû durant son absence. Dent-de-Loup trouva donc fort peu de sympathies à son retour, et vit aussitôt dans son remplaçant un homme fort jaloux du titre qu'on lui avait conféré.

Ce que voyant, le Chat-Rusé se tint à l'écart et rendit dédain pour froissement.

Cependant, les colons anglais, qui s'occupaient alors activement de leur expédition contre le Canada, avaient gagné l'alliance des cantons iroquois. Déjà le Connecticut et la Nouvelle-York avaient obtenu des Agniers, des Sokoquois et des Loups la promesse de se joindre aux deux mille hommes de troupes que ces deux Etats dirigeaient par le lac Champlain contre la Nouvelle-France.

Nous avons vu, dans le premier chapitre, le résultat de ce projet avorté; il n'est donc nullement besoin de s'y arrêter ici. Disons seulement que Dent-de-Loup, dont le ressentiment contre les Français augmentait en raison du mauvais accueil qu'il recevait des siens, rêvait dans l'ombre à de cruels projets de vengeance. Mais bien que sa haine fût vouée à tous les habitants du Canada, elle s'attachait de préférence à ceux qui l'avaient vaincu et fait captif, c'est-à-dire aux Québécois, qui composaient en partie l'expédition de Schenectady.

Aussi, dès qu'il apprit que l'on armait une flotte à Boston pour s'emparer de Québec, rumina-t-il un projet qu'il s'empressa de mettre à exécution.

Quelques heures lui suffirent pour préparer ses armes, et, trois jours après son arrivée, Dent-de-Loup ressortait de son village d'un pas lesté et fier comme au temps d'autrefois.

—Où va donc mon frère Dent-de-Loup? lui demanda le chef qui l'avait supplanté.

Dent-de-Loup lui lança un regard chargé de mépris, et, lui montrant son coctume et ses armes: —Mon frère a-t-il des yeux pour ne point voir? dit-il en passant outre.

Quelques jours après un Iroquois de haute taille secouait la poussière de ses mocassins aux portes de Boston.

—Je veux voir un des chefs blancs qui vont porter la guerre au Canada sur leurs grands épaulettes, dit-il en mauvais anglais au premier passant qu'il rencontra.

Celui auquel il s'adressait était un soldat nouvellement enrôlé pour l'expédition de Québec. Il conduisit le sauvage chez le lieutenant qui l'avait engagé dans sa compagnie, car il était plus facile au lieutenant qu'au soldat de présenter l'Iroquois aux officiers supérieurs.

—Qu'attends-tu de nous? demanda l'officier au sauvage.

LA JUSTICE

manquement, de conquérir l'Acadie et Québec. C'était presque un plagiat du plan de M. de Callières.

Nous avons dit déjà comment le corps d'armée commandé par Winthrop se dispersa tout à coup, avant même d'avoir touché notre sol. Quant à l'expédition de Phipps, ce récit fera voir combien peu ses auteurs en retirèrent de gloire et de profit.

Nous avons aussi démontré plus haut que la mérité d'origine de Winthrop et de ses officiers avait grandement contribué à faire rebouter l'expédition de terre; voyons un peu maintenant quel était l'homme qui devait commander la flotte chargée de prendre Québec.

William Phipps était né à Pétaquid vers l'an 1650. Le pauvre forgeron, père de ce fils aimé de vingt-cinq frères et sœurs, ne se doutait certainement pas, à la naissance de son fils, de la bonne fortune réservée à ce premier fruit des bénédictions célestes.

D'abord berger par nécessité, le jeune homme apprit ensuite le métier de charpentier. La vue de la mer lui inspira alors l'idée de tenter le destin sur les flots avec ses espérances, et peut-être ses pressentiments de bonheur à venir.

Par suite de l'accession de l'Angleterre à la ligue d'Augsbourg contre Louis XIV, la Nouvelle-France allait avoir à lutter contre les colonies anglaises. On se battait là-bas, dans la mère patrie, il fallait conséquemment s'entourer de ce côté-ci de l'Atlantique; rien de plus logique alors. Tel fut pourtant le premier mobile de ces luttes si fréquentes qui désolèrent, dès leur naissance, les colonies anglaises et françaises de notre continent.

Mais comme le parti victorieux flussait naturellement par y trouver son profit, etc. qu'elles les colonies anglaises. On se battait là-bas, dans la mère patrie, il fallait conséquemment s'entourer de ce côté-ci de l'Atlantique; rien de plus logique alors. Tel fut pourtant le premier mobile de ces luttes si fréquentes qui désolèrent, dès leur naissance, les colonies anglaises et françaises de notre continent.

En 1689, la guerre était donc résolue entre la France et son antique rivale de l'autre côté de la Manche, les colons anglais et français du nouveau monde se mirent aussitôt à dévotement les vœux mousquetaires à tourbi leur vie de combat.

Cette fois-ci, les Canadiens voulurent être agresseurs et prévenir leurs ombreux voisins, en portant la guerre au sein même du territoire ennemi. Le premier chef, dit M. de Harcourt, était de s'assillir à la fois à la baie d'Hudson, dans la Nouvelle-York et sur les différents points "des frontières septentrionales."

Le premier coup fut en effet porté dans la baie d'Hudson, que d'Herberville rendit à la France par de glorieux combats qui n'étaient cependant que les préludes de ses futures victoires.

Mais le projet de M. de Callières, qui consistait à attaquer la Nouvelle-York par terre et par mer, bien qu'agréé d'abord, ne reçut ensuite aucune exécution. Car on intima aux colons français l'ordre de se borner à la défensive, vu qu'on avait assez à faire en France et qu'il était impossible d'une manière efficace. Il fallut donc abandonner ce projet qui souriait tant à M. de Callières et à M. de Frontenac.

Ce dernier gouverneur, voyant la colonie livrée à ses propres ressources, ne voulut cependant pas renoncer complètement à ses desseins; et, dans l'hiver de 1689-90, il organisa, coup sur coup, les trois expéditions de Schenectady, de Salmon-Falls et de Casco. On sait qu'elles furent toutes trois couronnées de succès, la première surtout, qui produisit une terrible sensation dans la Nouvelle-York.

Ces divers avantages commençaient à alarmer sérieusement les ennemis; aussi nommèrent-ils, dans le mois de mai de l'année 1690, des députés qui se réunirent pour la première fois à New-York sous le nom de "congrès".

L'envahissement du Canada par terre et par mer y fut décidé. Winthrop, à la tête de trois mille cinq cents colons et Iroquois, devait pénétrer chez nous par le lac Champlain, tandis que le chevalier Phipps était chargé, à l'aide d'une flotte dont on lui donnait le com-

de nous

Le Petit Journal, de Lewiston, Maine, fait précéder des commentaires suivants la reproduction d'un de nos articles, Recompenses morales:

"La Justice" d'Ottawa, n'a pas l'habitude d'y aller par quatre chemins lorsqu'elle a quelque chose à dire à ses lecteurs ou à d'autres. Nos reproducteurs avec plaisir aujourd'hui quelques éloges donnés à ses abonnés retardataires. Nous reproduisons avec intention, car ce n'est pas seulement dans le district d'Ottawa que l'on trouve de ces curieux types le "patriotes".

On ne lira pas sans intérêt le décalogue commercial suivant, cité par "Nos loisirs":

Le directeur avisé d'une grande maison de commerce de Londres a fait apposer dans toutes les salles, bureaux et couloirs de son établissement, une affiche ainsi conçue:

1. Ne mentez pas, cela perd votre temps et le nôtre.

2. Ne regardez pas tant la pendule que votre travail.

3. Ne donnez pas plus que vous n'attendez de nous.

4. Ne faites rien contre votre conscience.

5. Ne critiquez pas si nous critiquons; si vous méritez d'être critiqué, nous ne perdrons pas notre temps à enlever la peau d'une pomme pourrie.

6. Ne faites rien contre votre conscience.

7. Ne faites rien contre votre conscience.

8. Ce que vous faites en dehors de votre travail ne nous regarde pas; mais si vos distractions influencent votre travail du lendemain, cela nous regarde.

9. Nous ne sommes pas un serviteur pour votre vanité, mais bien pour nos intérêts.

10. Ne critiquez pas si nous critiquons; si vous méritez d'être critiqué, nous ne perdrons pas notre temps à enlever la peau d'une pomme pourrie.

Voilà dix commandements qui ne sont pas déjà si bêtes et dont beaucoup pourraient faire leur profit.

Depuis que cette curieuse affiche est posée, le malin directeur n'a d'ailleurs eu, paraît-il, qu'à se louer des divers services de son établissement, et il semble que les employés ont à cœur d'appliquer les sages principes qu'ils peuvent lire à chaque instant.

Ensuite, il passa par Chedabonnetou et l'île Percée, où il ne laissa que des ruines.

Après ces hauts faits, le glorieux amiral retourna vers ses concitoyens, chargé de faciles dépouilles qu'il devait plutôt à une indigne violence et à un heureux hasard, qu'à une réelle habileté.

Sir William était cependant rendu à l'apogée de sa grandeur lorsqu'il fit voile pour le Saint-Laurent, dans l'automne de l'année de grâce mil six cent quatre-vingt-dix. Nous verrons par la suite comment son étoile pâlisait d'abord en face du Cap-aux-Diamants, le put voir se heurter plus tard contre les rochers, de l'île d'Anticosti, puis des Antilles, et s'abîmer dans ce même océan d'où elle l'avait vu sortir radieux et souriant à l'avenir.

C'est que William Phipps n'était en résumé qu'un de ces hardis et heureux aventuriers que la Providence agite un moment au-dessus des masses afin d'attirer sur eux l'attention de la foule et de faire surgir aussi, par ce moyen, de nouvelles ambitions. Donné d'une intelligence assez bornée, d'un jugement des plus médiocres, il s'éleva tant que ses succès furent dans le plan providentiel; mais une fois livré à ses seules ressources, William Phipps, incapable de se maintenir par lui-même sur hauteurs, perdit l'équilibre et se cassa les reins dans sa lourde chute.

On nous trouvera peut-être un peu sévère dans notre jugement sur un malheureux vaincu; mais l'histoire de sa vie, qui montre combien il était superstitieux, ignorant et borné, puis, en particulier, les fautes qu'il committ dans son expédition contre le Canada, sont là pour corroborer notre opinion sur cet homme.

(A suivre.)

Lisez nos annonces, vous en retirerez certainement du profit.

CHARBON. Nous en avons en quantité de toutes les grosseurs, et de qualité garantie. Faites-en l'essai, et vous n'en voudrez jamais d'autres. O'REILLY & BELANGER, Limited. 38 rue Sparks, Bâtiment Russell. Tél.: Q. 861.

GARE AU POISON. Dans deux ans, la loi vous défendra l'usage des allumettes au bout empoisonné par le phosphore blanc. Mais d'ici-là, que devez-vous faire? N'achetez que les allumettes D'EDDY portant la marque SESQUI. Elles sont vierges de tout poison et n'offrent ainsi aucun danger.

J. D. GRENIER, Tailleur à la mode de la rue Dalhousie, peut rendre un morceau de tweed et vous en faire un bel HABILLEMENT ou un magnifique PALETOT qu'il vous vendra à 20 ou 25 pour cent meilleur marché que n'importe où ailleurs. C'est de sa part de la philanthropie qui vous fait faire de l'économie. 278 RUE DALHOUSIE, OTTAWA. Téléphone: Rideau 957.

Canadian Northern Steamships Limited THE ROYAL LINE. La ligne maritime qui est absolument la plus belle et la plus rapide. Depart de Montreal Royal George le 30 Juin. On arrive à Bristol. Correspondance directe pour Londres et pour Paris. Autels avec accessoires sur tous nos bateaux pour la célébration de la sainte-messe. S.-J. MONTGOMERY. RUE SPARKS, BLOC RUSSELL. TELEPHONE: QUEEN-3644.

Vous vous demandez souvent: Où puis-je avoir les meilleures impressions, et à qui dois-je confier mes travaux à l'avenir? Nous vous répondons: LES MEILLEURS RESULTATS ne peuvent être obtenus que si vous confiez vos travaux d'impressions à un atelier typographique bien outillé et recommandable. Les ateliers de:

LA JUSTICE. sont ce qu'il y a de mieux pour vous donner pleine et entière satisfaction. Ne l'oubliez pas. Notre outillage est moderne et nos ouvriers des plus habiles. Demandez un échantillon des ouvrages que nous avons faits en 1912.

457-459 rue Sussex, Ottawa. Téléphone: Rideau 736.

Ferronnerie à Bon Marché. Ustensiles de Cuisine—en Aluminium, en Email et Fer-blanc aux prix coûtant. Patins H. Boker—Au prix coûtant. Traineaux, Hockey, Raquettes. Au prix du gros. Economisez, faites vos achats à notre magasin. McDOUGAL'S LIMITED. 381 rue Sussex. Téléphone: Rideau 222.

Le socialisme

BIEN QUE NOTRE PAYS SOIT peut-être moins que tout autre travaillé par les fermentes nocifs du socialisme, il faudrait être aveugle pour ne pas voir que cette peste européenne nous envahit de plus en plus.

De sa définition même, le socialisme est le système préconisé par ceux qui veulent transformer la société, par l'incorporation à la communauté des moyens de production, le retour des biens à la collectivité, la répartition entre tous du travail commun et des objets de consommation.

On se rappelle comment Léon XIII, dans son immortelle encyclique "sur la condition des ouvriers", a réfuté un à un les arguments socialistes. Récemment, la Croix, de Paris, rappela ainsi les principaux points touchés par Léon XIII :

"Après avoir posé en principe que la théorie socialiste, en supprimant le droit de propriété, viole les droits légitimes des propriétaires, dénature les fonctions de l'Etat et tend à bouleverser de fond en comble l'édifice social", Léon XIII prouve avec une force irrésistible cette triple thèse.

Le socialisme "viole les droits des propriétaires", car "si pour s'assurer la conservation de ses éparpilles, le travailleur les a, par exemple, réalisées dans un champ, il est de toute évidence que ce champ n'est pas autre chose que le salaire transformé". La justice tolérerait-elle qu'un étranger vint à attribuer cette terre arrosée des sueurs de celui qui l'a cultivée? "De même que l'effet suit la cause, ainsi est-il juste que le fruit du travail soit au travailleur."

"Le socialisme "dénature les frontières de l'Etat", car "l'Etat est postérieur à l'homme, et, avant qu'il pût se former, l'homme avait déjà reçu de la nature le droit de vivre et de protéger son existence... La société domestique, de son côté, a sur la société civile une priorité logique et une priorité réelle, auxquelles le socialisme ne reconnaît pas ses droits et ses devoirs. Que si les individus, si les familles, entrant dans la société, y trouvent au lieu d'un soutien, un obstacle, — au lieu d'une protection, une diminution de leurs droits, — la société serait bientôt plus à fuir qu'à rechercher. Veiloir donc que le pouvoir civil envahisse arbitrairement jusqu'au sanctuaire de la famille, c'est une erreur grave et funeste."

"Enfin le socialisme "tend à bouleverser de fond en comble l'édifice social". "En dehors de l'injustice de ce système, on n'en voit que trop les funestes conséquences: la perturbation dans tous les rangs de la société, une odieuse et insupportable servitude pour tous les citoyens, la porte ouverte à toutes les jalousies, à tous les mécontentements, à toutes les discordes, etc."

"Léon XIII conclut: "La théorie socialiste de la propriété collective est absolument à répudier comme préjudiciable à la tranquillité publique. Qu'il reste donc bien établi que le premier fondement à poser par tous ceux qui veulent sincèrement le bien du peuple, c'est l'inviolabilité de la propriété privée."

Et après avoir rappelé que "ce n'est pas rendre service au peuple que de l'honorer, pour capter une éphémère sympathie publique, par d'impossibles chimères", l'auteur de l'article dont nous avons parlé ajoute que loin d'être un bienfaiteur de l'humanité, le socialisme est un semeur de ruines.

Les exemples abondent pour prouver que le socialisme est un semeur de ruines matérielles. Tout ce que ce système a de ressources a été honteusement avorté dans les nombreux essais de coopératives de production. Sans doute de nombreuses coopératives de consommation ont pu arriver à une prospérité assez florissante, mais il ne faut pas perdre de vue que ces entreprises sont alors devenues de simples affaires commerciales, et qu'elles ont été dirigées suivant les principes des affaires mercantiles ordinaires.

Quant aux ruines morales semées sur le passage du socialisme, nous laissons la Croix en parler comme suit :

"L'argument devient bien plus probant encore si l'on considère le point de vue moral. Le socialisme, en effet, est une doctrine: il a ses théoriciens. Or, ceux-ci sont unanimes à supprimer toute espérance surannée, tout au-delà. Pour eux, c'est sur terre que l'ouvrier doit chercher son paradis. C'est le triomphe du matérialisme.

"Des lors plus de vie de famille. Quelques socialistes peuvent, échappant à leur propre thèse, être de bons pères de famille. La théorie, cependant, pénètre et dirige la masse. Cette théorie, c'est l'amour libre, c'est l'enfant à l'Etat, c'est la suppression des joies du foyer permanent, c'est l'abrutissement universel.

"Des lors aussi plus d'espoir en une rémunération éternelle, et par conséquent plus de raison définitive de se surmonter, de se vaincre pour faire triompher le devoir sur la passion. La foi dit au croyant: Lutte, supporte, travaille, Dieu voit et récompense. Une telle mentalité est productive d'esprit de sacrifice. Le socialisme dit au contraire: Cherche ton bonheur sur terre: il n'y en a pas au delà. Comment sur une telle base construire l'édifice des vertus civiques nécessaires à l'ordre public?"

"Des lors, enfin, plus de vraie conviction dans les inévitables tristesses de la vie. L'Évangile dit au malheureux: Bienheureux ceux qui pleurent, car ils se seront consolés... Venez à moi, vous tous qui êtes accablés et je vous soulèverai... Un instant de tribulation vous vaut un poids immense de gloire. En lisant ces paroles divines, le malheureux s'élève ses larmes; elles sont comme un baume sur ses plaies. Le socialisme vient, brutal, et ferme ces horizons d'espérance. Oh! le maudit! quel crime il commet! quel mal il fait aux âmes malheureuses qui remplissent le monde! que de suicides et de crimes il provoque enfin, car, sans l'espérance, non, la vie ne vaut pas la peine de vivre.

"Nous savons quelle foule de travailleurs, de jeunes surtout, cherchent, à l'heure présente, dans la décadence et le désarroi universels, à fixer leurs pensées et leur vie. Sans négliger en rien leurs légitimes intérêts, qu'ils se tournent vers le Christ consolateur et vers les éternelles visions, et qu'ils se détournent avec horreur des erreurs décevantes du socialisme et de ses négations inhumaines.

"Au lieu du bien-être universel, le socialisme réalisé produirait au contraire, au matériel et au moral, la misère universelle."

Espérons que nos excellentes populations sauront repousser de longues années encore — et toujours — ce semeur de ruines condamné et fêtré par le grand Léon XIII.

LUDOVIC.

Vingt mille volontaires

DES ORDRES ONT été donnés jeudi après midi pour l'enrôlement et la mobilisation, à Québec, d'un corps d'armée d'environ 21,000 hommes. De ce nombre, 13,000 seraient placés dans l'infanterie et les autres, dans les diverses branches du service militaire canadien. L'enrôlement sera absolument volontaire pour tous les grades; bien que dans le cas où des régiments offriront leurs services comme corps, tout sera mis en oeuvre pour que le régiment soit au complet.

PLAN POUR LES FORCES D'OUTRE-MER. Les forces seront impériales et auront le même statut que les réguliers anglais.

L'enrôlement sera tout à fait volontaire pour tous les rangs: officiers, sous-officiers et simples soldats.

Les qualifications d'examen médical seront exigées. Les qualifications militaires et de tireur doivent aussi être très bonnes.

La durée du service sera pour toute la guerre. L'individualité de chaque régiment sera respectée.

PLAN D'ORGANISATION. Les officiers seniors de chaque Unité auront le devoir d'enregistrer les noms des volontaires: officiers, sous-officiers et soldats. Tout tel officier devra faire un tableau donnant les noms, en plein, les initiales devant précéder le nom de famille; le rang, l'âge, la nationalité, l'éducation, l'entraînement militaire et l'expérience au tir.

Toutes autres considérations étant égales, les officiers, les sous-officiers et les soldats seront choisis dans l'ordre suivant:

- 1. Célibataires.
2. Mariés, sans famille.
3. Mariés, avec famille.
La limite d'âge sera de 18 à 45 ans, règle générale.
Les officiers, sous-officiers et soldats qui ont de l'expérience et qui peuvent satisfaire aux exigences ci-dessus, mais qui ne seraient pas actuellement en service, sont éligibles.
Les officiers de Réserve, d'autre part qualifiés, sont aussi éligibles.

Les ordres du gouvernement

La marine canadienne appelée sous les drapeaux. — Le Canada est en état de guerre. — Communiqués officiels de la "Gazette du Canada". — La situation est des plus graves.

Mercredi et jeudi, la Gazette du Canada a publié les communiqués officiels suivants, qui renseigneront nos lecteurs sur la situation canadienne:

ATTENDU que les articles 22 et 31 de la "Loi du service de la Marine", chapitre 43 des statuts de 1910, stipulent que:

22. Le Gouverneur en conseil peut mettre la force navale, ou toute partie de la force, en service actif et en qu'on temps que ce soit où il paraît à propos de le faire à raison de circonstances critiques.

23. En temps critique le Gouverneur en conseil peut ordonner et prescrire que la force volontaire de la Marine, ou toute partie de cette force qui sera jugée nécessaire, soit appelée à l'activité et les volontaires ainsi appelés sont tenus de servir conformément aux règlements qui pourront être prescrits.

24. Si la période du service d'un volontaire de la Marine expire pendant qu'il sert en activité, il est tenu de servir durant une autre période n'excédant pas six mois; et pour ce service supplémentaire, il n'a droit à aucune augmentation de rémunération, à moins que les circonstances y donnent droit et que la conduite de l'intéressé en rend digne.

Il plaît au Gouverneur général en conseil d'ordonner et il est par le présent ordonné que, vu qu'il y a actuellement urgence, les forces navales et la force volontaire de la marine soient immédiatement appelées à l'activité.

EN ETAT DE GUERRE. Attendu qu'il existe actuellement UN ETAT DE GUERRE ENTRE CE PAYS ET L'ALLEMAGNE, et que Sa Majesté le Roi, désirant se conformer à la pratique d'accorder des "jours de grâce" aux navires marchands de l'ennemi selon la Convention concernant le statut des navires marchands de l'ennemi au début des hostilités, convention signée à La Haye le 18 octobre 1907, et afin de réduire autant que possible les dommages causés par la guerre au commerce pacifique et inavertis.

Il plaît à Son Altesse Royale le Gouverneur Général en conseil de décréter par ces présentes ce qui suit:

1. A dater de la publication du présent arrêté (jeudi) il ne sera permis à aucun navire marchand ennemi de quitter un port canadien, sauf en conformité avec les stipulations du présent arrêté.

2. Au cas où le Gouverneur Général serait avisé par le gouvernement de Sa Majesté, le plus tard à minuit le vendredi, septième jour d'août, que les navires marchands britanniques et leurs cargaisons qui, au début des hostilités, étaient dans les ports de l'ennemi ou y ont subséquemment entré, sont non moins favorablement traités que ne le sont les navires marchands de l'ennemi d'après les articles 3 à 7 du présent arrêté, le Secrétaire d'Etat pour les Affaires Extérieures en avisera le Ministre des Douanes et le Ministre du Service Naval, et avis public en sera donné dans la "Gazette du Canada" et les articles 3 à 8 seront dès lors mis en vigueur.

3. Sujet aux dispositions du présent arrêté, les navires marchands ennemis qui:

- (1) Au début des hostilités étaient dans un port quelconque auquel le présent arrêté s'applique; ou
(2) Ont quitté leur dernier port avant la déclaration de la guerre, et, après le commencement des hostilités sont entrés dans un port auquel le présent arrêté s'applique n'étant aucunement avertis de la guerre.

auront jusqu'à minuit (heure moyenne de Greenwich) vendredi, le quatorzième jour d'août 1914, pour charger et décharger leur cargaison et pour quitter ce port.

CONTREBANDE DE GUERRE. Toutefois, il ne sera pas permis à ces navires de transporter de la contrebande de guerre, et toute contrebande de guerre déjà expédiée sur ces navires devra être déchargée.

4. Les navires ennemis qui ont quitté leur dernier port avant la déclaration de la guerre et qui, sans être aucunement avertis de la guerre, arrivent à un port auquel le présent arrêté s'applique après l'expiration du délai accordé par l'article 3 pour le chargement et le déchargement de la cargaison et pour le départ, et auxquels il est permis d'entrer, peuvent être requis de partir immédiatement, ou dans tel délai que l'officier de douane du port peut juger nécessaire pour le déchargement de telle partie de cargaison qu'ils peuvent

être requis ou qu'il peut leur être spécialement permis de décharger.

LE DECHARGEMENT.

Toutefois, comme condition de la permission de décharger leur cargaison, il peut être exigé de ces navires qu'ils se rendent à un autre port canadien quelconque, où il leur sera accordé pour décharger, tel délai que l'officier de douane de ce port jugera nécessaire.

Pourvu de plus que si une partie quelconque de la cargaison à bord de ce navire est de la contrebande de guerre ou est réquisitionnée sous l'empire de l'article 5 du présent arrêté, il puisse être exigé avant le départ que le navire décharge cette cargaison dans le délai que l'officier de douane du port jugera nécessaire, ou il peut être requis de se rendre, sous escorte si nécessaire, à tout autre port du Dominion du Canada, où il déchargera sa cargaison sous les mêmes conditions.

REQUISITION FORCEE. Le gouvernement canadien se réserve le droit reconnu par la dite convention de réquisitionner en tout temps, sujet au paiement d'une compensation, toute cargaison de l'ennemi à bord d'un navire auquel s'appliquent les articles 3 et 4 du présent arrêté.

6. Les privilèges accordés sous l'empire des articles 3 et 4 ne doivent pas s'étendre aux bateaux-câbles et aux navires de mer destinés au transport du combustible fluide ou aux navires dont le tonnage dépasse 5,000 grosses tonnes, ou dont la vitesse est de 14 nœuds ou plus, au sujet desquels les entrées dans le registre de Lloyd seront concluantes pour les fins du présent article.

NAVIRES DETENUS AU CANADA. Ces navires seront exposés à être détenus pendant la durée de la guerre sur adjudication de la cour des prises ou à être réquisitionnés, en conformité, dans chaque cas, de la Convention susdite. Les dits privilèges ne s'étendent pas également aux navires marchands qui, par leur mode de construction, indiquent qu'ils sont destinés à être convertis en vaisseaux de guerre, vu que la dite Convention ne s'applique pas à ces navires et qu'ils sont exposés, sur adjudication de la cour des prises, à être détenus comme prise.

LES LETTRES DE MER. 7. Les navires marchands de l'ennemi qui ont la permission de partir sous l'empire des articles 3 et 4, seront pourvus de lettres de mer indiquant le port sur lequel ils doivent se diriger et la route qu'ils doivent suivre, dans laquelle lettre de mer la clause conditionnelle suivante sera insérée:

"Pourvu qu'il arbore continuellement ses couleurs durant son voyage, et qu'il ne cherche pas à empêcher les vaisseaux de guerre britanniques qu'il pourrait rencontrer de l'arrêter et de faire des perquisitions."

EXPOSE A ETRE CAPTURE. 8. Tout navire marchand qui, après avoir reçu de telles lettres de mer, ne suit pas la route qui y est indiquée, est exposé à être capturé.

9. Si le gouvernement de Sa Majesté ne reçoit aucun avis durant le temps qu'il a alloué pour la réception de tel avis, à l'effet que le traitement accordé aux navires marchands britanniques et à leurs cargaisons, qui étaient dans les ports de l'ennemi au début des hostilités, ou qui sont subséquemment entrés dans les ports, n'est pas, d'après lui, moins favorable que celui accordé aux navires marchands ennemis par les articles 3 à 8 du présent arrêté, chaque navire marchand ennemi qui, au début des hostilités, était dans un port quelconque auquel le présent arrêté s'applique, ainsi que chaque navire ennemi qui a quitté son dernier port avant la déclaration de guerre, mais qui, sans être averti de la guerre, entre dans un port auquel le présent arrêté s'applique, sera exposé à être capturé, ainsi que sa cargaison et sera amené devant la Cour des prises sans délai pour adjudication.

10. Au cas où le gouvernement de Sa Majesté apprendrait que des navires marchands britanniques qui ont quitté leur dernier port avant la déclaration de guerre, mais qui ont rencontré l'ennemi en mer après le commencement des hostilités, ont la permission de continuer leur voyage sans intervention de la part de l'ennemi soit au sujet des navires ou de leur cargaison, ou après qu'ils ont été capturés ou été relâchés avec ou sans procédure devant la Cour des prises, ou doivent être détenus durant la guerre ou réquisitionnés au lieu d'être condamnés comme prise, le Secrétaire d'Etat pour les Affaires Extérieures avisera le Ministre du Service Naval en

séquence, et il en publiera un avis dans la "Gazette du Canada", et dans ce cas, mais non autrement, les navires marchands ennemis qui sont partis de leur dernier port avant la déclaration de guerre et sont capturés après le commencement des hostilités et amenés devant la Cour des prises pour adjudication, seront relâchés ou détenus ou réquisitionnés dans les cas et aux conditions qui pourront être indiqués dans le dit avis dans la "Gazette du Canada."

CARGAISONS NEUTRES RELACHEES. 11. Les cargaisons neutres, autres que la contrebande de guerre, à bord de tout navire marchand ennemi qui n'a pas la permission de partir d'un port auquel le présent arrêté s'applique, seront relâchées.

ENGAGEMENT D'HONNEUR. 12. Conformément aux dispositions du chapitre III de la Convention relative à certaines restrictions dans l'exercice du droit de capture dans les guerres maritimes, signée à La Haye le 18 octobre 1907, une promesse doit être donnée par écrit, que le navire marchand soit autorisé ou non à partir, par chacun des officiers et des membres de l'équipage de ce navire, qui est d'une nationalité ennemie, qu'il ne s'engagera pas, après la conclusion du voyage pour lequel les lettres de mer ont été données, tant que les hostilités dureront dans aucun service relatif aux opérations de la guerre. Si tout tel officier était de nationalité neutre, une promesse doit être donnée par écrit qu'il ne servira pas, après la conclusion du voyage pour lequel les lettres de mer ont été données, sur aucun navire ennemi tant que dureront les hostilités. Il ne sera pas exigé de promesses des membres de l'équipage qui sont de nationalité neutre. Les officiers ou membres de l'équipage refusant de donner les promesses écrites par le présent article seront détenus comme prisonniers de guerre.

Et les Ministres de chacun des départements du gouvernement et tous les officiers et autorités qui peuvent être concernés, devront donner les instructions nécessaires contenues dans le présent arrêté qui sont respectivement de leur ressort.

RODOLPHE BOUDREAU, Greffier du Conseil privé.

Mgr Latulipe

Nos lecteurs apprendront avec joie que l'état de santé de Mgr Latulipe s'améliore de façon sensible depuis quelques jours.

Les craintes du début de la maladie ont fait place au meilleur espoir, et les médecins se déclarent à peu près sûrs de sauver leur vénéré patient.

Grâce à son exceptionnelle vigueur physique, Mgr Latulipe a lutté vaillamment contre la maladie. Cette nouvelle sera accueillie avec grande satisfaction par tous ceux qui connaissent l'éminent prélat.

Quebec schools

Sous ce titre, le Montreal Herald and Daily Telegraph publie l'article suivant auquel nous tenons à laisser sa réédition anglaise:

"It is remarkable how much misconception there is in other provinces with regard to the state of education in Quebec. We are supposed to be hopelessly behind, and constantly in need of benevolent and enlightening sympathy. The misconception is due, in part, no doubt, to the undeniable fact that

Durant tout le mois D'AOÛT

Nous aurons des prix d'occasion qui ne manqueront pas de faire votre profit, et vous trouverez surtout un lot considérable d'habits pour garçons de 8 ans à 15 ans.

Le surplus de marchandises dans ce département nous force à faire des réductions monstrueuses.

Venez de bonne heure vous procurer ces habits valant régulièrement de \$5.00 à \$6.00. Réduits à \$2.79

Pantalons droits et bouffés, très bien faits et doubles, valant régulièrement de 75c à \$1.00. Réduits à 58c.

Vente de guingan, Satiné à patrons, vestings, crêpe de toutes nuances, patrons nouveaux et qualité supérieure, valant de 20c à 40c la verge. Réduits à 15c.

Guingan et Indienne, bonne qualité, grande variété de patrons, grande largeur, valant 10c et 12 1/2c la verge. Réduits à la verge, 7 1/2c.

Etoffes à Robes. 25 pièces d'étoffe à robes, comprenant, des marchandises unies et rayées, valant régulièrement 50c. Réduites à la verge, 25c.

Réductions extraordinaires sur la balance des bas et des gants en fil et soie.

M. CARRIERE, 61 rue Principale, Hull.

as a whole Province we were for a long time, both before and even since Confederation, just a little bit out of the running, so far as real and efficient schools for the mass of the people were concerned. It would be worse than idle to deny it. Illiteracy did prevail among a large percentage of the people for many years. It is this fact which is remembered outside of the Province, while the fact that in recent years there has been vast progress in Quebec education, and a great diminution of illiteracy, is less widely known.

"So large as the statistics show, Quebec is now second only to Nova Scotia in the enrollment of pupils per thousand of population, and leads all of the provinces in the matter of average attendance. This, of course, is not the only test of the progress of instruction. It is supposed, for instance, by some outside writers that the French-Canadian children of this province only get grounded in the catechism. It is true that there is still a good deal of religious teaching in our Roman Catholic schools. There is also more religious teaching—Bible study—in the Protestant schools of Quebec than in the public schools of any other part of this Continent. With absolute freedom on both sides with respect to the subjects of study, both the Catholic and the Protestant committees of the Council of Public Instruction give a good deal of emphasis to religious teaching in their respective schools. But our public schools, French and English, in town and country, are to-day also giving a far better grounding in the ordinary subjects of reading, writing, arithmetic, geography and so forth, than any ever did, and the mass of the people are rapidly becoming educated up at least to the general level of the mass elsewhere.

"It is not at all improbable, indeed, that if there were better understood outside, there would be less erratic and prejudiced thought in other provinces when the question of education gets into politics. A good proof of the progress of education in Quebec is the immense increase in the circulation of the French newspapers in the last quarter of a century. The truth is that a great impetus has been given to Quebec education of late years, and progress from now on seems assured. It is notable, also, that the greatest political aid to this movement has been at the hands of the Liberals. The names of Mercier, Marchand and Gouin are indelibly associated with that strong and insistent demand for better schools, which is bearing fruit in the advancement unquestionably taking place. In saying this it is not presumed that there is now no further need of progressive effort or of legitimate criticism. According to some Ontario judges, that was the mistake which the sister province made when her school system had reached a comparatively high stage of development about 1870. There was too much contentment with what had been achieved.

"If, therefore, we point out the fact of progress in Quebec education it is with the sole purpose of noting the encouragement it contains for further effort. Our industrial progress is without doubt mightily dependent upon the quality of our schools, and we may well do all that is possible to render them more and more efficient and conducive to the general welfare, by raising the standard of intelligence of the people."

Cette défense de l'instruction et de l'éducation québécoises par un journal anglais ne manquera pas de faire jeter les hauts cris en certains milieux de dénigrement chronique.

L'EXPOSITION PROVINCIALE DE QUEBEC 1914 31 AOUT—5 SEPTEMBRE 1914 TAUX REDUITS sur tous les CHEMINS de FER \$30,000.00 EN PRIX Grandes Scenes d'Aviation L'Hon. Cyrille F. Delage, Président, Georges Morisset, Secrétaire HOTEL DE VILLE, QUEBEC, P. Q.